

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Commune
de
TOULON sur ALLIER

Nb Membres :
en exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Votants : 13

L'an deux mille dix, le 18 novembre, vingt heures trente, le Conseil Municipal de TOULON SUR ALLIER s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal BARDET, Maire.

Présents : Mmes et MM. BARDET – MARGELIDON – CHAUMET - REYNARD - COULON - THEVENET – MASCLEF – LEMAIRE – DUCLAIROIR - DEVAUX – PARANT – HERVÉ
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme LE NAVENEC - M. GENEST lequel a donné pouvoir à Mme BARDET – M. DE OLIVEIRA

Secrétaire de séance : M. HERVÉ

Convocation : 12 novembre 2010

N°2010 - 56 – RCEA : CONTRIBUTION DE LA COMMUNE

Dans le cadre du débat public relatif au projet d'accélération de l'aménagement à 2 x 2 voies de la Route Centre Europe Atlantique sur sa section entre la Saône et Loire et l'A71, la Commune de TOULON souhaite apporter sa contribution sur quelques éléments de réflexion.

C'est pourquoi Mme BARDET propose à l'assemblée le projet de délibération suivant :

La Commune de TOULON SUR ALLIER a une situation géographique stratégique au carrefour de la RCEA, de la RN 7 et du contournement de MOULINS, dont la jonction, en attente depuis juillet 2000, n'est à ce jour toujours par réalisée.

L'Etat a présenté à la Commune, en 2003, deux projets d'échangeurs et, malgré des interrogations successives de la Municipalité de TOULON SUR ALLIER les 22 mai 2003 et 11 juillet 2006, aucune décision définitive n'est aujourd'hui connue.

La dangerosité de la RCEA, prouvée par le nombre d'accidents et de décès constants, le trafic journalier, notamment des poids lourds provenant de différents pays de la Communauté Européenne, auxquels il faut ajouter le mouvement quotidien des habitants du Nord du Département, motivent le souhait de la Commune de TOULON à apporter sa contribution à la réflexion engagée sur la mise en concession autoroutière de la RCEA. Le Maire de TOULON ajoute que, extrêmement préoccupée par l'importance des problèmes posés par le réseau routier de l'Allier, elle s'est elle-même engagée dans le bureau de l'Association RN7 2 X 2 voies Allier.

Le Conseil Municipal précise que cet important trafic poids lourds a un impact immédiat sur la fréquentation du centre routier, seul équipement de cette nature (carburant + restauration) sur le tronçon compris entre la Saône-et-Loire et l'A71. Cette fréquentation excessive est génératrice de dysfonctionnements graves tels stationnement anarchique, détérioration de l'environnement, dégradation du domaine public et privé, nuisances de sécurité et de salubrité publiques.

Pour ce secteur, dans le cadre de la mise en concession, un point essentiel devra être étudié : la nécessité de transférer le centre routier de TOULON, localisé trop près du centre-bourg et des zones artisanales et commerciales, plus au Sud, à proximité d'une aire de repos et de services pour les véhicules légers et les poids lourds, accessible par les véhicules circulant sur les voies RN7 et RCEA.

Déposée en Préfecture de l'Allier, le

publiée ou notifiée le

A TOULON S/ ALLIER, le

le Maire,

.../...



Le scénario de référence retenu par l'Etat repose sur un système de péage ouvert moderne.

La Commune de TOULON insiste pour demander le maintien de l'échangeur RCEA/RN7 prévu en 2000 sur TOULON SUR ALLIER, dans l'objectif de poursuivre le développement économique, communal bien sûr, mais également communautaire et départemental, l'attractivité du territoire dépendant de la bonne irrigation de ses accès.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, informé de la démarche de débat public engagée par l'Etat entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, à l'unanimité :

- demande la mise en concession de la RCEA dans les plus brefs délais, avec réalisation à TOULON de l'échangeur prévu par l'Etat depuis 2000, sur TOULON SUR ALLIER

- insiste sur la nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette autoroute et de poursuivre les travaux d'aménagement

PEC
Le Maire,

